

**COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)****DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 10 JUILLET 2023**

Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le 04/07/2023, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BACCONNIER, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Henri HOURIEZ à Andrée LIGONNET, Béatrice JOBERT à Mathieu GAGET, Evelyne GRAS à Bernadette CACALY, Grégory BARTHALAY à Nicolas BACCONNIER, Nawel SACI à Alexandre CACALY, Carole BARBIER à Cécile PUVIS DE CHAVANNES

Absents : Laurie CHAMPAVIER-BAHOUYA, Gregory RONDOT.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Alexandre CACALY a été désigné(e).

**DELIB 2023.07.10.7**

**OBJET : Subvention - Forum de l'emploi 2023**

Madame Emilie JULLIEN, Adjointe déléguée à la Jeunesse, à l'Emploi-Insertion et au CME-CJ, rappelle aux membres du Conseil Municipal que la collectivité est partenaire officiel du Forum de l'emploi du Nord Isère organisé par la commune de Villefontaine et le Pôle Emploi depuis plus de 20 ans.

La 22<sup>ème</sup> édition aura lieu en octobre 2023 et se déroulera comme suit :

- une soirée de lancement : le lundi 16 octobre 2023, sous la forme d'une conférence pour les entreprises, partenaires et élus, animée par des entreprises innovantes en matière de Ressources Humaines,
- un forum inversé : le jeudi 19 octobre 2023, réservé aux demandeurs d'emplois les plus éloignés de l'emploi suivis par le Pôle Emploi.

Cette année, l'implication de la commune porte exclusivement sur la partie financière. La ville de Villefontaine sollicite une subvention de 1 000€.

Il est proposé que la commune verse une subvention de mille euros (1 000€) pour l'année 2023 au titre du partenariat avec la Ville de Villefontaine et du Pôle Emploi.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- **APPROUVE le versement d'une subvention de mille euros (1 000€) à la commune de Villefontaine au titre du Forum de l'Emploi du Nord Isère 2023.**

- **DIT que les crédits sont inscrits au Budget Prévisionnel 2023.**

**Adoptée à l'unanimité**

St-Quentin-Fallavier, le 10/07/2023

Publication et transmission en sous préfecture le 11 juillet 2023 11/07/2023

Identifiant de télétransmission : 038-213804495-20230710-lmc112679-DE-1-1

Le Maire



Michel BACCONNIER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à dater de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.